

**CHAMPIONNAT REGIONAL DE SAUT D'OBSTACLES AMATEUR ET PRO
CHALAIS-16, DU 05 au 07 AOUT 2016**

**REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO
PRO 2, AMATEUR ELITE, AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3**

Article 1 : Date et Lieu

Les championnats régionaux Pro 2, Amateur Elite, Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3 se dérouleront à CHALAIS-16 du 05 au 07 août 2016

Article 2 : Organisateur

Ils sont organisés par l'Association Sud Charente Amis du Cheval en collaboration avec le Comité Régional d'Equitation Poitou-Charentes

Article 3 : Conditions de participation

Ils sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence compétition 2016, correspondant à la catégorie d'épreuves où ils veulent s'engager, dont la domiciliation sportive est en Poitou-Charentes (cf règlement général art. 4.1).

Les engagements sous X sont interdits.

Un cavalier ne peut participer qu'à un seul championnat. S'il concoure dans plusieurs catégories, il devra déclarer sur laquelle il court le championnat avant sa 1^{ère} participation.

Un cavalier peut monter jusqu'à 3 chevaux par épreuve mais un seul cheval sera pris en compte pour le championnat ; dans ce cas, il devra en faire la déclaration avant le début de la 1^{ère} étape et participer, avec le même cheval, aux 3 étapes du championnat.

Article 4 : Barème et Déroulement des épreuves

Ces championnats se disputent sur 3 épreuves. Attention à bien s'engager sur les 3 épreuves qui composent le championnat.

Championnat Amateur 3 : s'engager sur les épreuves 1, 9 et 17

Championnat Amateur 2 : s'engager sur les épreuves 2, 10 et 18

Championnat Amateur 1 : s'engager sur les épreuves 3, 11 et 19

Championnat Amateur Elite : s'engager sur les épreuves 4, 12 et 20

Championnat Pro 2 : s'engager sur les épreuves 5, 13 et 21

Seule l'épreuve du dimanche aura le coefficient 2 pour la computer list fédérale mais le classement du Championnat Régional sera le cumul des 3 épreuves (voir article 5 de ce règlement).

1^{ère} épreuve : Vendredi 05 août : Epreuve Préparatoire

L'ordre de passage est celui publié sur ffecompet.

Un concurrent éliminé ou ayant abandonné est crédité du score du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 points. Il peut repartir sur la 2^{ème} épreuve.

2^{ème} épreuve : Samedi 06 août : Epreuve Vitesse (barème A au chrono) pour les épreuves Amateur
Epreuve Grand Prix (barème A au chrono) pour l'épreuve l'épreuve Pro 2

L'ordre de passage est celui publié sur ffecompet.

Les concurrents éliminés ou ayant abandonnés sur la 1^{ère} épreuve peuvent repartir sur cette épreuve.

Les éliminés ou abandons sur cette épreuve sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé plus 20 points.

3^{ème} épreuve : Dimanche 07 août : Epreuve Grand Prix (barème A à temps différé).

L'ordre de passage est l'inverse du classement à l'issue de la 2^{ème} épreuve

Les concurrents éliminés ou ayant abandonnés sur la 1^{ère} ou sur la 2^{ème} épreuve peuvent repartir sur cette épreuve.

Les éliminés ou abandons sur cette épreuve sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé plus 20 points.

Championnat	Vendredi 05 août	Samedi 06 août	Dimanche 07 août
Pro2	1 ^{ère} épreuve (Préparatoire)	2 ^{ème} épreuve Vitesse (Bar. A Chrono)	3 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A temps différé)
Amateur Elite	1 ^{ère} épreuve (Préparatoire)	2 ^{ème} épreuve Vitesse (Bar. A Chrono)	3 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A temps différé)
Amateur 1	1 ^{ère} épreuve (Préparatoire)	2 ^{ème} épreuve Vitesse (Bar. A Chrono)	3 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A temps différé)
Amateur 2	1 ^{ère} épreuve (Préparatoire)	2 ^{ème} épreuve Vitesse (Bar. A Chrono)	3 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A temps différé)
Amateur 3	1 ^{ère} épreuve (Préparatoire)	2 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A Chrono)	3 ^{ème} épreuve Grand Prix (Bar. A temps différé)

Article 5 : Classement des Championnats

Pour participer au classement d'un championnat, un cavalier doit s'engager sur les 3 épreuves qui composent ce championnat.

Le classement de chaque championnat s'établit par l'addition des pénalités sur l'ensemble des 3 épreuves. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé.

Le vainqueur est celui qui a le moins de pénalités.

A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps cumulé des 2 épreuves Vitesse et Grand Prix (pour les amateurs) et les 2 épreuves Grand Prix (pour les pros 2)

Article 6 : Précisions diverses .

○ Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux en vigueur : Dispositions générales, Dispositions spécifiques CSO.

○ Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission CSO du CRE du Poitou-Charentes.

REGLEMENT du classement par équipe

Un classement par équipe, sur chaque niveau Amateur est proposé lors du Championnat Régional de CSO Amateur du 05 au 07 août 2016 :

- un classement Amateur Elite
- un classement Amateur 1
- un classement Amateur 2
- un classement Amateur 3

Article 1 : Conditions de participation :

Chaque équipe est composée de 3 ou 4 cavaliers titulaires de la licence compétition amateur, au titre de la structure du Poitou-Charentes pour laquelle ils concourent.

Article 2 : Engagements.

Chaque cavalier doit être engagé sur le championnat régional individuel.

Aucun engagement particulier autre n'est à faire.

Pour pouvoir participer au classement par équipe, les 3 ou 4 cavaliers de cette équipe doivent concourir dans le même niveau d'épreuve (Amateur Elite ou Amateur 1 ou Amateur 2 ou Amateur 3)

Article 3 : Déroulement des épreuves :

Déclaration des équipes : Les chefs d'équipe doivent déclarer leurs équipes (cavaliers et chevaux) auprès du jury *avant le début de la 1^{ère} épreuve.*

L'ordre de passage se fera conformément au B.O.

Article 4 : Classement

Le classement s'effectue par l'addition des points de pénalités des 3 meilleurs couples de l'équipe, par niveau d'épreuve (Amateur Elite ou Amateur 1 ou Amateur 2 ou Amateur 3)

L'équipe gagnante, pour chaque niveau, est celle ayant réalisé le moins de points de pénalités.